

## Prix Elisabeth et Oscar Beugger 2020

**Le Prix Elisabeth et Oscar Beugger pour la protection de la nature et du paysage 2020 cherche des projets sortant de l'ordinaire qui prennent des mesures contre la disparition des insectes et contribuent ainsi à la protection du monde animal.**

Le Prix Elisabeth et Oscar Beugger pour la protection de la nature et du paysage, doté de 50'000 francs, récompense des institutions privées ou de droit public pour un projet remarquable en faveur de la nature et du paysage. Pour l'attribution du prix 2020, Pro Natura recherche sur mandat de la Fondation Emanuel et Oscar Beugger des **projets luttant contre la disparition des insectes.**

Entre en ligne de compte pour cette distinction les projets exemplaires, en cours de planification ou de réalisation, qui agissent contre la disparition des insectes, contribuant par là à la sauvegarde de leurs populations.

<b>Fondation</b>	La Fondation d'utilité publique Emanuel et Oscar Beugger a été créée le 1 <sup>er</sup> septembre 2004.
<b>Prix</b>	L'un des objectifs de la Fondation est l'attribution du Prix Elisabeth et Oscar Beugger récompensant des efforts extraordinaires en vue de maintenir ou de promouvoir la biodiversité, les espaces protégés et la protection du paysage. Le prix est décerné tous les deux ans.
<b>Rôle de Pro Natura</b>	La Fondation Emanuel et Oscar Beugger a chargé Pro Natura de la procédure d'attribution du prix.
<b>Montant du prix</b>	Le prix est doté de 50'000 francs.
<b>Lauréats</b>	Seules des institutions privées ou de droit public peuvent être distinguées. La participation de particuliers est exclue.
<b>Projets</b>	Le prix est décerné à un projet en cours de planification ou de réalisation à la date fixée pour le délai de participation.
<b>Thème 2020</b>	Le thème du prix 2020 est centré sur des projets en cours de planification ou de réalisation qui prennent des mesures contre la disparition des insectes et contribueront au maintien de leurs populations. Seuls des projets sur ce thème peuvent être déposés pour cette distinction.



<b>Documents</b>	<p>Les documents déposés doivent inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le titre du projet</li> <li>- les responsables du projet avec noms et adresses</li> <li>- la direction du projet avec noms et adresses</li> <li>- le domaine dans lequel le projet se réalise</li> <li>- les objectifs et les mesures projetés</li> <li>- l'impact prévu du projet sur la diversité des espèces, les habitats et le paysage</li> <li>- l'état d'avancement du projet</li> <li>- le coût et le financement du projet</li> </ul> <p>Le formulaire de participation, dûment complété, est à joindre aux documents relatifs au projet.</p>
<b>Délai d'envoi</b>	<p>Le dernier délai d'envoi est fixé au <b>5 novembre 2019</b>.</p>
<b>Adresses</b>	<p>par courrier à:</p> <p>Pro Natura  Prix Elisabeth et Oscar Beugger  A l'att. de Monika Wernli  Case postale  4018 Bâle</p> <p>ou par courriel à:  <a href="mailto:monika.wernli@pronatura.ch">monika.wernli@pronatura.ch</a></p>
<b>Critères d'évaluation</b>	<p>Les projets présentés sont évalués selon les critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impact positif sur la nature, le paysage et les espèces animales</li> <li>- projet modèle qui agit contre la disparition des insectes et ayant par là des répercussions positives sur la nature</li> <li>- planification du projet efficace</li> <li>- bon rapport prestations/coût</li> </ul>
<b>Décision</b>	<p>La Fondation Emanuel et Oscar Beugger décide de l'attribution du prix sur proposition de Pro Natura.</p>